



HONORAIRES TRANSACTIONS

Ventes – Barème à compter du 1^{er} janvier 2024

Jusqu'à 100 000 € : 7 % ttc

100 001 € à 200 000 € : 6 % ttc

200 001 € à 500 000 € : 5 % ttc

Au-delà de 500 001 € : 4 % ttc

Fonds de commerce : 10% ttc

Terrains : 10% ttc

Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Ceux-ci sont calculés sur le prix de vente et sont à **la charge du VENDEUR**, sauf dispositions contraire du mandat de vente.

Avis de valeur : **300 € TTC** à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Honoraires de location à la charge du bailleur : **1 mois de loyer charges comprises.**

Frais liés à la constitution du dossier, à la visite et à la rédaction du bail du preneur : **12 €/m2 TTC** à la charge du preneur.

Etat des lieux : **3 €/m2 TTC**

SAS BEB IMMOBILIER

Siege social : 371 chemin de Mas Gruzin 01250 TOSSAT Tel : 06 76 27 47 80 Email : contact@immo-aindinois.com

Siret : 85108723900022 - Carte professionnelle CPI 0101 2022 000 000 024 délibéré par la CCI de l'Ain. –

Code APE : 6831Z - TVA INTRA N° FR84851087239 - RCP MMA.IARD. - Police n° 148139292

Activité : Transaction NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION